

**ARRÊTÉ N° 21-036**  
**PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ**  
**D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)**  
**DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;*
- VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social ;*
- VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les établissements publics de l'Etat ;*
- VU le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, modifié du 5 mars 2019 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;*
- Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;*
- VU l'arrêté n° 11-153 du 16 décembre 2011 portant création et fixant la composition du CHSCT de l'établissement ;*
- VU l'arrêté n° 21-030 du 17 février 2021 portant sur les résultats des élections du comité technique d'établissement ;*

*Considérant la désignation des représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail par les organisations syndicales habilitées ;*

**LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ**

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :**

L'administration est composée de :

- François GERMINET, président de CY Cergy Paris Université
- Véronique Balbo Bonneval, directrice générale des services de CY Cergy Paris Université.

La présidence du CHSCT est assurée par le chef d'établissement, autorité auprès de laquelle est placé le comité.

**ARTICLE 2 :**

Sont désignés représentants des personnels au CHSCT de Cy Cergy Paris Université :

- Au titre de l'inter syndicale CGT/ FSU / SNASUB / SNESUP / SUD Education :  
4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Xavier ABDEREMANE	Soria HAMDANI-BENNOUR
Isabelle MEYRAT	Caroline CHANTEGREIL
Jean-Philippe LEGEOIS	Aurore MERLE
Anne DULOUT	Pascal CAMPEOTTO

- Au titre de l'organisation syndicale A&I UNSA :  
3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Odile CHAUX	Pierre ANDRY
Florent CHARTON	Nadine GILBERT
Fabienne BAROUX	Manuel DUMONT

- Au titre de l'organisation syndicale SNPTES :  
2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Elhem GHORBEL	Noa RANDRIAMALAKA
Nadia AJANA	Eva HIRTZ

**ARTICLE 3 :**

Le mandat des membres du CHSCT entre en vigueur à compter de la date de signature du présent arrêté et jusqu'à la fin du mandat des membres du comité technique.

**ARTICLE 4 :**

Le président est assisté par le ou les représentants de l'administration exerçant des responsabilités et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité.

**ARTICLE 5 :**

La présente délibération sera transmise au Recteur de région académique et entrera en vigueur à compter de sa publication.

**ARTICLE DERNIER :**

La directrice générale des services CY Cergy Paris Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 10 mars 2021

**Le président de CY Cergy Paris Université**  
**François GERMINET**

Transmise au rectorat le : 16 mars 2021

Publiée le : 16 mars 2021

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.